

COMPTE RENDU

Présents : Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame MELLERIN Noëlle, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur GENTES Hervé, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Monsieur CHAIGNEAU Jacques, Madame KERGREIS Emilie, Madame PACAUD Dorothée, Monsieur RICOUL Gildas, Madame DE FOUCHER Béatrice, Madame BOUCHEREAU Laure, Monsieur LASSAVE Jean-Marc, Madame LARDEUX Emmanuelle, Madame BEZZI Stéphanie, Madame PIERRAT Angélique.

Excusés : Monsieur MOREZ Yannick, Monsieur CHERAUD Roch.

I - Décisions de Bureau :

1 - Décision de Bureau : Ressources Humaines : Contrat d'apprentissage pour le service Enfance. **Accord unanime**. Après recueil des besoins auprès du service, il est conclu un contrat d'apprentissage à compter de la rentrée scolaire 2021/2022 :

Service	Diplôme préparé	Durée de la formation
Enfance	Bac Professionnel SAPAT	1 an renouvelable 2 fois

2 - Décision de Bureau : Réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue de la Gare à Saint Père en Retz – Modification n°1. **Accord unanime**. Le présent avenant a pour objet l'intégration de nouvelles prestations au marché suite à des évolutions en cours de travaux.

Les prix ajoutés sont les suivants :

- Prix nouveau n°1 : Fourniture de tampon D400 sans pose : 205,00 €/unité,
- Prix nouveau n°2 : Fourniture de tampon en fonte ductile classe 250 kN sans pose : 105,00 €/unité.

Ces prix sont donc intégrés au bordereau des prix.

Le montant prévisionnel du marché (le montant total contractuel ne sera connu qu'à l'issue de l'exécution des prestations) passe de 106 377,00 € HT à 127 568,48 € soit une augmentation de 21 191,48 € HT.

3 - Décision de Bureau : Aménagement d'une liaison douce entre le bourg de Frossay et le Migron – Attribution des marchés. **Accord unanime**. Les marchés concernant l'aménagement d'une liaison douce entre le bourg de Frossay et Le Migron sont attribués aux entreprises suivantes :

- Le lot n° 1 – Terrassement, voirie, assainissement pluvial, mobilier et passerelles bois est attribué à SAS MABILEAU TP – Route de Nantes – BP 2014 – 44320 SAINT-PERE-EN-RETZ pour un montant de 390 000,00 € HT, soit 468 000,00 € TTC.
- Le lot n°2 – Signalisation est attribué à SIGNAPOSE ATLANTIQUE – 15, rue de la Hurline – ZA de la Hurline – 44320 SAINT-PERE-EN-RETZ pour un montant de 29 803,95 € HT, soit 35 764,74 € TTC.